

## Les maires défendent leur rôle de proximité

**COMMUNES** Alors que la réforme des collectivités locales devrait les épargner, les membres de l'Association des maires des A.-M. ont mis en avant leur action au quotidien

Les membres de l'Association des maires des Alpes-Maritimes ont fait valoir leur rôle incontournable, lors de leur assemblée générale, hier au Centre universitaire méditerranéen de Nice. Leur président, Honoré Colomas, maire de Saint-André-de-la-Roche, a évoqué la réforme des collectivités territoriales en soulignant que « la commune doit conserver sa fonction de proximité, car elle seule est en mesure de répondre au quotidien aux préoccupations des citoyens et de satisfaire au mieux leurs besoins. » Le président de l'association tout comme Jean-Paul David, président des maires ruraux du 06, et premier magistrat de Guillaumes, se sont déclarés rassurés que les dispositions annoncées par le gouvernement aillent vers le maintien



Les maires des Alpes-Maritimes comptent bien rester sur le devant de la scène.

(DR) emprise quelque part. Or, je n'ai pas varié, je ne veux et ne demande rien. Je n'ai pas été le président du conseil général qui a laissé chacun organiser son intercommunalité, pour ne pas laisser aujourd'hui les gens tranquilles chez eux! »

Avant que le préfet Francis Lamy conclue les travaux de l'association des maires, Éric Ciotti, président du conseil général a insisté sur la volonté de l'assemblée départementale de maintenir sa politique d'aide aux communes : « Entre 2009 et 2010, années difficiles, 155 millions d'euros ont été votés pour ce qui correspond à 2000 dossiers de subvention aux communes et intercommunalités ». —

J.-CH. PIERSON

du rôle originel des communes, tout en reconnaissant le bien fondé de l'intercommunalité. Les élus ont également insisté sur la nécessité de protéger l'environnement en

s'engageant dans une démarche de développement durable, tandis que le président des maires ruraux a insisté sur la nécessité de défendre les services publics : « Une prio-

rité à l'heure où les transferts de population se font au profit de l'arrière-pays. »

« Le rôle du maire va être renforcé. L'Etat a décidé de lui faire davantage confiance en le situant à travers la réforme comme l'élu territorial de référence dans notre pays », a souligné Christian Estrosi, maire de Nice et président de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Il s'est félicité de voir bien établie, dans les A.-M., une solidarité où les intercommunalités se respectent, sans qu'aucune hégémonie ne s'exerce. Il a toutefois pointé du doigt l'est du département : « Pour essayer de créer un écran de fumée sur leurs propres difficultés, certains laissent entendre que nous aurions une détermination absolue à étendre notre

Plusieurs maires ont été distingués par une médaille d'honneur pour leur longévité : Maxime Coullet, Saint-Cézaire-sur-Siagne, maire depuis 1985; Roger Ciais, Touët-sur-Var, maire depuis 1985; Christian Meyffret, Saint-Antoine, maire depuis 1987; Émile Tornatore, Le Broc, maire depuis 1988; Noël Albin, Touët-de-l'Escarène, maire depuis 1988; Jean-Paul David, Guillaumes, maire depuis 1989; Denise Leiboff, Lieu-Che, maire depuis 1989; Jean-Claude Guibal, Menton, maire depuis 1989; André Roumagnac, Roquesteron, maire depuis 1989; Gaston Franco, Saint-Martin-Vésubie, maire depuis 1989; Fernand Blanchi, Valdeblore, maire depuis 1989.

### Déchets et logement : le rappel à l'ordre du préfet

**Le préfet Francis Lamy s'est voulu rassurant à l'égard des maires** en déclarant que les futurs conseillers territoriaux resteraient élus dans un cadre cantonal, tandis que le Conseil d'état arrêtera le périmètre des circonscriptions. Il a en revanche abordé sur le ton du rappel à l'ordre deux problèmes cruciaux : l'élimination des déchets et le logement. Sur le premier sujet, il a pressé les communes et intercommunalités de l'ouest du département de se doter des centres de traitement et de valorisation nécessaires, l'un à Cannes et l'autre à Grasse :

« Cela prend trop de temps, alors que vous avez toutes les cartes en main : si les localisations ne sont pas arrêtées d'ici la fin de l'année, je m'opposerai au nom de la salubrité publique aux programmes immobiliers, exception faite des logements sociaux. » Sur ce sujet, Francis Lamy a rappelé avoir mis en œuvre les dispositions coercitives prévues par la loi à l'encontre des 21 communes ne réalisant pas les quotas de logements sociaux fixés par la loi. En envisageant de réfléchir à des opérations de substitution de l'Etat aux communes défaillantes.